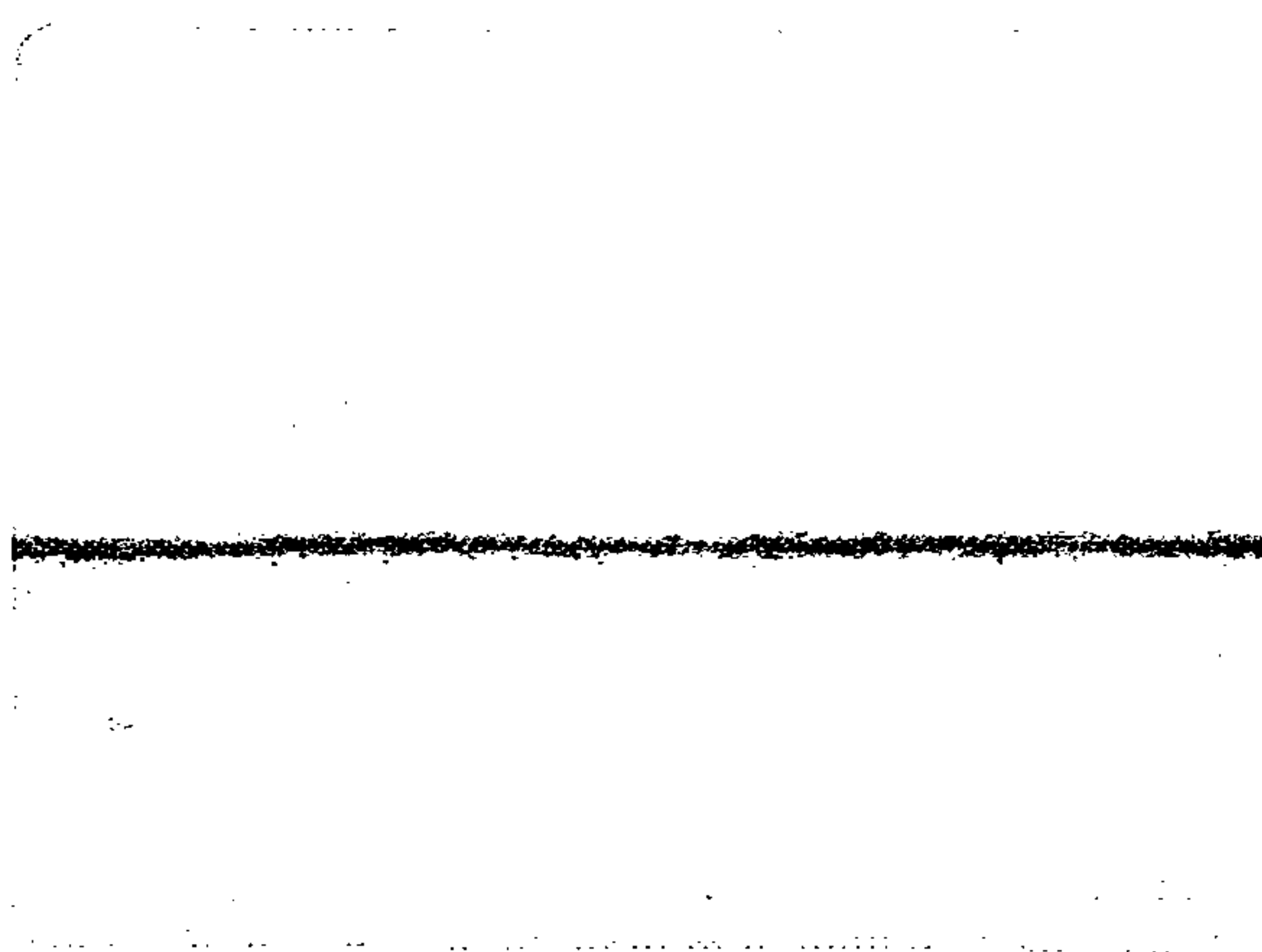


17 DEC 1999

A865



A865

METATHERM
Société Anonyme au capital de 2 000 000 F
rue de la Craye - 25150 VERMONDANS
RCS MONTBELLIARD B 316 514 769

-- = o0o = --

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES
PAR LA SA METATHERM BURNHAUPT**

J.P. FICHERE - Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de
BESANCON - 103, avenue Eisenhower - B.P. 154 - 39101 DOLE CEDEX
Tél. 03-84-79-48-88 - Fax. 03.84.79.27.40

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS sur les apports effectués par la Société METATHERM BURNHAUPT

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président de la Chambre Commerciale au Tribunal de Grande Instance de MONTBELIARD, en date du 21 octobre 1999, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la Société METATHERM BURNHAUPT dans le cadre de la fusion avec votre société.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

11. Sociétés concernées

111. METATHERM - Société absorbante

La Société METATHERM est une société anonyme au capital de 2 000 000 F, composé de 20 000 actions de 100F entièrement libérées, dont le siège social est rue de la Craye - 25150 VERMONDANS.

Constituée le 13 juillet 1979, elle a pour objet essentiellement

- le traitement thermique des métaux,
- toutes opérations métallurgiques se rapportant à la structure de la matière.

Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTBELIARD sous le numéro B 316 514 769.

112. METATHERM BURNHAUPT - Société absorbée

La société METATHERM BURNHAUPT est une société anonyme au capital de 4 000 000 F, composé de 8 000 actions de 500 F entièrement libérées, dont le siège social est 11 Zone Industrielle du Pont d'Aspach - 68520 - BURNHAUPT LE HAUT.

Constituée le 30 mai 1994, elle a pour objet essentiellement l'étude et la fabrication d'outillages industriels et de toutes pièces de mécanique générale et de traitement thermique.

Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE sous le numéro B 395 123 318.

Cette société est détenue à 100 % par la société METATHERM.

12. But de l'opération

Les sociétés METATHERM et METATHERM BURNHAUPT font partie du groupe ALPHA C.

Ce groupe détient des participations dans diverses sociétés exerçant une activité de même nature. Il est donc apparu opportun de procéder à une réorganisation du groupe dans le but de réaliser des économies d'échelle et dans un souci de simplification des structures.

Aussi, il a été envisagé de supprimer la société METATHERM BURNHAUPT par son absorption par sa société mère.

13. Bases de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de la société METATHERM arrêtés au 31 décembre 1998, ainsi que la situation comptable de la société METATHERM BURNHAUPT arrêtés au 31 décembre 1998.

14. Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et des droits apportés à compter du 1er janvier 1999.

Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre Assemblée Générale Extraordinaire et après accord de la société ALSABAIL crédit-bailleur d'un ensemble immobilier à BURNHAUPT LE HAUT.

Toutes les opérations effectuées du 1er janvier 1999 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôts sur les sociétés.

II - DESCRIPTION, EVALUATION DES APPORTS

Aux termes du traité de fusion signé par les organes de direction des deux sociétés en date du 24 novembre 1999, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

<u>ACTIF</u>	
1. <u>Eléments incorporels</u>	
- Concessions, brevets et droits similaires	38 299 F
- Fonds de commerce	50 000 F
2. <u>Eléments corporels</u>	
- Terrains (aménagement de terrain)	6 337 F
- Constructions (agencements de constructions sur sol d'autrui)	253 608 F
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 795 766 F
- Autres immobilisations corporelles	509 447 F
3. <u>Immobilisations financières</u>	
- Prêts	1 227 712 F
- Autres immobilisations financières	188 386 F
4. <u>Stocks</u>	
- Matières premières, approvisionnements	152 840 F
- En cours de production de services	31 327 F
5. <u>Valeurs réalisées et disponibles</u>	
- Clients	2 201 224 F
- Autres créances	353 233 F
- Disponibilités	743 F
6. <u>Charges constatées d'avance</u>	73 519 F
Soit un montant de l'actif apporté de	8 882 441 F =====
<u>PASSIF</u>	
1. <u>Provisions pour charges et risques</u>	92 099 F
2. <u>Dettes financières</u>	
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 274 009 F
- Emprunts et dettes financières divers	2 332 314 F
3. <u>Autres dettes</u>	
- Fournisseurs	1 255 854 F
- Dettes fiscales et sociales	829 094 F
Soit un montant de passif pris en charge de	5 783 370 F =====
<u>ACTIF NET</u>	
- Total de l'actif	8 882 441 F
- Total du passif	5 783 370 F
Soit un actif net apporté de	3 099 071 F =====

Les biens apportés et le passif pris en charge ont été repris à la valeur nette comptable, du fait qu'il s'agisse d'une restructuration interne du "Groupe ALPHA C".

Il convient de noter que la société METATHERM BURNHAUPT a dégagé un déficit au cours du premier semestre 1999 de 309 KF, constitué de la perte de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (-914 KF) sous déduction de la perte de la période du 1er juillet 1998 au 31 décembre 1998 (-605 KF).

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à

3 099 071 F

Fait à Dole
Le 27 novembre 1999

- Jean-Pascal FICHERE -